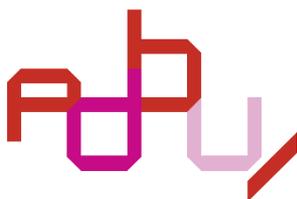


Les conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques sont des corps d'encadrement supérieur de l'État

Les conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques sont des personnels scientifiques menant au nom de l'État des missions d'encadrement supérieur et d'expertise de haut niveau. S'ils sont aujourd'hui gérés par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, leurs statuts portent clairement depuis leur origine leur vocation interministérielle. Ils occupent de fait des fonctions d'encadrement supérieur tant au sein des établissements relevant du MESRI, du ministère de la culture et des autres ministères (défense, agriculture, justice, industrie, ...). Les conservateurs généraux peuvent également être nommés à l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont le périmètre d'exercice est interministériel.

À tous ces titres, l'ADBU considère que la formation initiale des conservateurs des bibliothèques relève du tronc commun partagé avec les autres corps d'encadrement intéressés par la création et la mise en place de l'Institut du service public (ISP). Les cinq thématiques définissant ce tronc commun touchent de près les responsabilités et missions des cadres supérieurs des bibliothèques : « *la transition numérique, le rapport à la science, la transition écologique, les inégalités sociales et enfin les valeurs de la République, avec la laïcité notamment* » sont des enjeux qu'ils gèrent au quotidien. L'inscription des conservateurs des bibliothèques au sein de l'ISP garantirait cette « culture commune » que le Président de la République a appelé de ses vœux en annonçant la création de cet institut.

Dans la même logique et dans le même temps que les autres corps des personnels scientifiques (conservateurs territoriaux des bibliothèques, conservateurs du patrimoine), l'ADBU demande à ce que soit reconnu et valorisé en conséquence la place des conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques dans les corps d'encadrement supérieur de l'État.



L'ADBU est l'Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. Dans l'écosystème en transformation de la connaissance et de l'information, l'ADBU porte la vision d'une bibliothèque universitaire (BU) au cœur des enjeux sociétaux. L'ADBU s'intéresse aux questions de stratégie documentaire, de diffusion de l'information scientifique et technique et ne cesse de réaffirmer le rôle, les missions, l'ambition et les valeurs des bibliothèques universitaires dans la construction d'une société démocratique, ouverte à toutes et à tous.

Contacts presse :

- Sophie Valade – Déléguée Générale – 06 49 41 88 45 - deleguee.generale@adbu.fr
- Marc Martinez – Président – president@adbu.fr